



## Combien de temps le juge répond a ma lettre

-----  
Par chouquette

bonsoir  
j'ai écrite une lettre au juge pour faire le changement  
de curateur en lettre recommander  
je l'ai envoyé le 3 janvier 2025  
j'ai reçue l'avis de réception le 6 janvier  
et j'ai aucune nouvelle du juge pour mon changement de curateur  
au bout de combien de temps le juge peut répondre ?  
bonne soirée

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Les juges sont très occupés.  
Vous devriez attendre au moins 1 ou 2 mois. Peut être plus.  
Appelez le greffe pour en savoir plus sur les délais.

-----  
Par chouquette

ok d'accord merci de m'avoir répondu  
c'est sympa bonne soirée

-----  
Par TUT03

Bonjour

je confirme que le juge répond généralement dans un délai de deux à trois mois

entre temps il va interroger votre curateur actuel pour connaître son avis sur la situation et peut être obtenir des réponses à ses/vos questions

et en fonction de vos demandes et des réponses du curateur, il peut soit vous convoquer tous les deux et prendre une décision après cette audience, soit nommer directement un nouveau curateur mais c'est plus rare, tout dépend du contexte

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Le juge a trois mois pour répondre à une requête

Hors les cas où il ordonne un débat contradictoire en application de l'article 1213, le juge statue sur les requêtes qui lui sont adressées après le prononcé de la protection par le majeur protégé ou la personne chargée de sa protection dans les trois mois de leur réception à moins qu'elles ne nécessitent le recueil d'éléments d'information, la production de pièces complémentaires, le recours à une mesure d'instruction ou toute autre investigation. Dans ce cas, le juge en avertit le requérant et l'informe de la date prévisible à laquelle la décision sera rendue. [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000038810409](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038810409)